



A propos du Burundi

Agnès Rausch, coopérante luxembourgeoise au Zaïre, a fait parvenir la lettre suivante à AFC-Solidarité Tiers Monde pour que cette organisation la transmette au LW en vue d'une publication sous la rubrique "Briefe an die Redaktion". Le LW a marqué son étonnement devant ce médiateur et a refusé de publier la lettre ainsi transmise.

De passage à Bukavu/Zaïre, situé à la frontière du Burundi, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec une religieuse expulsée du Burundi et je me fais un devoir de chrétien de communiquer cet entretien aux Luxembourgeois.

L'allocution courageuse du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères lors de la visite du Président du Burundi était accueillie dans les milieux chrétiens et missionnaires, surtout, comme une voix prophétique; enfin quelqu'un qui osait interpellier publiquement l'autorité suprême du Burundi! Le Luxembourg gagnait en estime dans tout le pays. Mais hélas, cet estime allait bientôt s'effriter par les déclarations incohérentes du Consul Honoraire luxembourgeois, envoyé au Burundi, pour régler "l'incident diplomatique" (malheureusement la Soeur ne se souvenait plus de son nom)*. Ce Monsieur ne déclarait-il donc pas que les droits de

L'homme n'étaient pas violés, que la liberté du culte existait car lui-même avait assisté à une messe! Bref, selon lui, au Burundi tout va pour le mieux, dans le meilleur des mondes.

Le Consul ignorait-il vraiment que le jour même de sa déclaration, une descente de police dispersa 120 chrétiens réunis en prière (c'était vers 18 heures et donc après le travail) et arrêta les 20 personnes étrangères présentes à la même réunion de prière. Les autorités judiciaires exigeaient qu'ils dénoncent les noms de leurs frères burundais que les policiers avaient renvoyés par erreur. Ce n'est qu'après l'intervention courageuse de l'Ambassadeur de France, que les 20 personnes furent libérées après un jour.

Le Consul n'avait-il pas l'occasion de s'entretenir avec les prisonniers? Car 2-6 personnes y meurent chaque jour pour une population de 400-600 détenus. Les religieuses qui apportent de la nourriture aux prisonniers constatent parfois que ceux-ci n'ont plus rien reçu à manger pendant toute une semaine.

Si le Consul avait visité les prisons, il aurait pu rencontrer aussi le Père Jésuite Barakana, 69 ans, condamné avec cinq laïcs engagés pour avoir

rédigé une lettre à leur Evêque, réclamant leurs droits de liberté de Culte et invitant leur Pasteur à un plus grand engagement en faveur de son troupeau de fidèles.

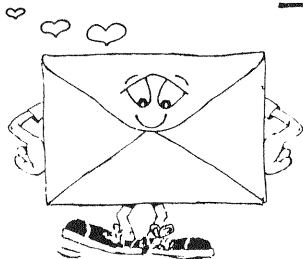
Que dit le Consul des 220 missionnaires expulsés jusqu'à ce jour du Burundi. Leur travail était-il vraiment inutile ou contraire au développement du pays? Par exemple, un Centre pour handicapés, géré par des Soeurs, a été fermé; les autorités prétendent qu'il n'y a pas d'handicapés au Burundi.

Et la Soeur -mon interlocutrice- conclut que si donc pour des raisons diplomatiques, le Consul du Luxembourg ne pouvait pas voir ou pas dire la vérité, il aurait mieux fait de garder le silence face aux violations quotidiennes des droits de l'homme au Burundi.

J'ajouterai mon opinion personnelle: il est bon d'aider le peuple burundais, mais gardons-nous de soutenir une dictature!

Agnès Rausch
Kisangani / Zaïre

* Il s'agit de M. Nic Estgen.



Je tiens à vous remercier vivement pour le très bon compte-rendu paru page 38, dans le no 87 de "forum", au sujet de l'étude intitulée "La Communauté - Expérience, Réflexion, Critique". Je trouve important et encourageant qu'un journal comme le vôtre attire l'attention de ses lecteurs sur ce type de recherche qui répond manifestement à des attentes fondamentales de notre temps.

Lecteur moi-même de cette étude, je tiens cependant à apporter une précision relative à la deuxième partie du compte-rendu de Monsieur Hubert Hausemer. Je songe en particulier aux phrases suivantes de celui-ci: "Mais si les membres de la communauté de la Cité ont certes raison d'être critiques et prudents par rapport à cette société capitaliste qui est la nôtre, et à chercher à inventer un autre type de vie sociétair, il est regrettable de devoir constater que, comme la plupart, hélas, des utopistes, ils n'échappent pas à la loi du balancier: ils versent d'un extrême dans l'autre. Ainsi ... ils refusent absolument et même, si je les comprends bien, ils condamnent le fait même d'institutions et de structures. Ils me semblent de ce fait défendre une sorte de spontanéisme pur ..."

Permettez-moi de dire que ces reproches, à mes yeux, sont injustifiés: le témoignage et la réflexion de la Communauté de la Cité ne montrent

absolument pas le spontanéisme pur ni l'anarchisme "utopiste" qu'y semble décélérer l'auteur du compte-rendu. J'en veux pour preuve "l'avertissement" en page 1 de l'étude en question, où il est dit explicitement: "non pas que pour autant nous prônions l'absence de toute forme, y voyant par je ne sais quelle aberration une solution à notre problème. Comme s'il était possible à l'homme inséré dans le monde, c'est-à-dire dans la société et dans la culture ambiante, de ne point automatiquement exprimer son projet dans des structures sociales ...". Et de même, page 62: "Que conteste la communauté? Ce n'est pas la nécessité comme telle de structures sociétares ou ecclésiastiques, mais essentiellement ce qui, dans les structures existantes, conduit à aliéner les hommes ... Et, encore, page 89 où la Communauté est définie comme "un collectif qui s'organise et s'autogère ..." (Je souligne)

Je cite simplement ces phrases, parmi d'autres, parce que, selon moi, elles jettent sur la démarche communautaire exposée dans cette brochure un éclairage indispensable qui interdit de la verser au royaume des "utopies illusoires ..."

Je vous demande de bien vouloir faire paraître cette lettre dans votre prochain "forum", au titre de "réponse d'un lecteur": je vais ainsi pouvoir rendre service aux auteurs de la brochure et à vos lecteurs.

En vous remerciant encore, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Adolphe Grégoire
85, avenue du Castel
1200 Bruxelles